

Parc de la Villette
Bloc B
Marcinelle
Procès-Verbal de l'assemblée du 8 juin 2024
(Rédigé en séance)



La première AG n'ayant pas atteint le quorum une seconde a été convoquée.
Selon la liste des présences jointe au présent PV, sur un total de 50 propriétaires sont présents ou représentés, pour un total de 3.604 /10.000°

Local : le Centre PME à Lodelinsart.

Désignation d'un président et d'un secrétaire.

Monsieur Vancoppenolle est désigné président [REDACTED] comme secrétaire.

1. Comptes 2023 : explication des comptes par le commissaire aux comptes.
Approbation et décharge au Syndic.

Monsieur Adam signale aux copropriétaires qu'il a vérifié toutes les factures pour l'année 2023.

Le Syndic fera un dernier rappel pour relancer la procédure du prêt de auprès de la Région Wallonne.

Monsieur Lagneau expose son rapport.

Pour l'année prochaine, le Syndic fera le point le jour de l'AG sur la situation des débiteurs.

Acceptation des comptes et décharge donnée au Syndic.

Pour : 3345
Contre : 129
Abstention : 130

2. Budget 2024 – 2025 : adaptation des charges communes et fonds de réserve.

2.1 Adaptation des charges communes. Maintien du budget actuel.

Pour : 3105
Contre : 423
Abstention : 76

2.2 Maintien du fonds de roulement de 25.000 €.

Pour : 3475
Contre : 129
Abstention : 0

2.2 Maintien du Fonds de Réserve à 2 x 30.000€ par an.

Pour : 3551
Contre : 0
Abstention : 53

3. Syndic : reconduction de son mandat pour 3 ans.

Pour : 3015
Contre : 76
Abstention : 513

4. Commissaire aux comptes: élection / réélection de la société BCG Srl.

Pour : 3228
Contre : 0
Abstention : 299

5. Conseil de copropriété : Election / Réélection.

Monsieur Vancoppenolle

Pour : 3244
Contre : 0
Abstention : 283

Monsieur Clumray

Pour : 2901
Contre : 190
Abstention : 436

Madame Vanufelen

Pour : 3065
Contre : 180
Abstention : 282

M. Louis Bessouin

Pour : 3243
Contre : 77
Abstention : 207

M. Louis Bessouin

Pour : 3076
Contre : 92
Abstention : 436

M. Louis Bessouin

Pour : 3244
Contre : 0
Abstention : 360

M. Louis Bessouin

Pour : 3232
Contre : 164
Abstention : 208

6. Phase n°3 de la sécurité incendie : décision et financement.

La phase n°3 prévoit la mise en conformité de la paroi côté escalier de secours sur les paliers du 6^{ème} étages au 11ème.

Le montant remis ce jour par l'architecte est de 57.240 € Htva par bloc.

Le Syndic et le conseil de copropriété insistent sur l'importance de ces travaux.

Les propriétaires financeront une somme de 60.000 €, sur 12 mois, à partir du 1^{er} juillet 2024.

Pour : 3475
Contre : 0
Abstention : 129

7. Rénovation ou remplacement des ascenseurs du 113 : décision et financement.

Les propriétaires décident du remplacement de l'ascenseur selon le devis de Kone pour un montant de 118.620 € HTVA. Les propriétaires décident de financer ces travaux par le fonds de réserve.

Pour : 3497
Contre : 0
Abstention : 107

8. Point sur les portes privatives coupe-feu des appartements.

Chaque propriétaire devra faire placer une porte RF 30 minutes d'entrée dans les 2 ans de la présente AG.

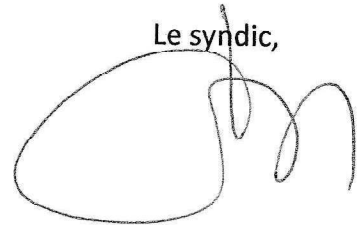
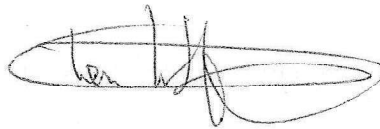
9. Questions et remarques des occupants.

NEANT

Les copropriétaires,

Several handwritten signatures in dark ink, some overlapping, representing the copropriétaires.

Le syndic,

A handwritten signature in dark ink, representing the syndic.A handwritten signature in dark ink, possibly representing another official or participant.